

CHAPITRE II

DE LA COPULATION.

La *copulation* (de *copula*, lien), ou le *coït* (1) est l'union des sexes pour la génération. Cet acte, que Montesquieu appelle « la prière mutuelle », comprend : 1° l'*érection* qui en est le prélude ; 2° l'*accouplement* ou l'intromission du membre viril dans le vagin ; 3° l'*éjaculation* ou la projection du sperme à l'intérieur des voies génitales de la femme.

ARTICLE I

DE L'ÉRECTION.

MÉCANISME ET BUT DE L'ÉRECTION. — On expliquait autrefois l'*érection* par la pénétration des « esprits animaux » dans les organes générateurs. Mais les recherches des physiologistes modernes ont démontré que ce phénomène était dû à un apport exagéré de sang dans les appareils érectiles de l'un et de l'autre sexe, c'est-à-dire : dans les corps caverneux, le gland et la portion spongieuse de l'urèthre pour l'homme, le clitoris et le bulbe du vagin pour la femme.

L'accumulation du sang dans la trame de ces tissus aréolaires a pour conséquence l'accroissement de leur volume et de leur résistance. Ainsi, chez l'homme, sous l'influence de l'érection, la verge devient plus volumineuse et plus rigide, ce qui en facilite l'introduction dans l'étui vaginal. Chez la femme, l'érection se traduit à la fois par le gonflement du bulbe du vagin (fig. 72) qui, rétrécissant le calibre de ce canal, rend plus intime le contact de la verge avec ses parois, et par l'allongement du clitoris, dont l'extrémité libre se rapproche de l'organe viril pour s'exposer plus directement à ses titillations. L'afflux de sang dans les voies génitales de la femme a, de plus, pour effet

(1) On emploie différents termes suivant les espèces, comme *saillir* pour le cheval, *mâtiner* pour le chien, *cócher* pour les oiseaux et *couvrir* pour tous les quadrupèdes.

d'augmenter les sécrétions muqueuses, ce qui favorise l'intromission et les glissements de la verge.

On observe encore, chez l'homme, au moment de l'érection, le gonflement du *verumontanum* (fig. 18) qui, siégeant à l'origine de l'urètre, obstrue ce conduit et s'oppose, d'une part, à la sortie des urines de la vessie et, d'autre part, au passage du sperme dans ce réservoir. L'absence de cette saillie membraneuse dans l'urètre de la femme explique, chez elle, la fréquence de l'émission de l'urine pendant le coït.

CAUSES QUI PROVOQUENT ET MODIFIENT L'ÉRECTION.

— Le mécanisme de l'érection peut-être comparé à celui qui produit l'afflux de sang à la face, sous l'influence du sentiment de la honte ou de la pudeur. C'est dire que le principal stimulant de l'érection est l'imagination. Mais celle-ci n'est pas toujours capable de réveiller, à elle seule, l'activité des organes génitaux, et elle a souvent besoin d'être aidée par des excitations tactiles (1) plus ou moins prolongées, surtout pour le sexe féminin. De là les conseils donnés par Ambroise Paré :

« L'homme estans couché avec sa compagne et espouse la doit mignarder, chatouiller, caresser et esmouvoir, s'il trouvait qu'elle fut dure à l'esperon : et le cultivateur n'entrera dans le champ de nature humaine à l'estourdy, sans que premièrement n'aye fait ses approches, qui se feront en la baisant.., aussi en maniant ses parties génitales et petits mamelons (2), afin qu'elle soit esprise des désirs du masle (qui est lors que sa matrice lui frétille) afin qu'elle prenne volonté et appétit d'habiter et faire une petite créature de Dieu, et que les deux semences se puissent rencontrer ensemble ; car aucunes femmes ne sont pas si promptes à ce jeu que les hommes. »

Toutes les causes qui excitent ou diminuent l'appétit vénérien, et que nous avons déjà signalées, agissent nécessairement sur l'érection. En outre, certains états morbides la provoquent ou l'empêchent de se manifester. Dans le premier cas, ils déterminent le *priapisme* (de *πριαπος*, priape, membre viril), dans le second, l'*impuissance*.

D'autres causes produisent l'érection, comme la présence d'un corps étranger dans la vessie, un calcul par exemple, et la simple distension de ce réservoir par l'urine. C'est à cette dernière circonstance qu'il faut attribuer la fréquence de l'érection au moment du réveil. On connaît la réponse que fit Fontenelle à la personne qui lui demandait s'il avait

(1) Le toucher joue dans les ébats voluptueux un rôle si important que plusieurs auteurs l'ont nommé « le sens de l'amour ».

(2) On les appelait autrefois des *boute-en-train*.

jamais eu l'envie de se marier. — *Quelquefois le matin*, répondit ce philosophe. *Savez-vous*, disait Louis XV, déjà vieux, à l'un de ses familiers, *que j'ai encore quelques érections le matin ?* — *En ce cas, Sire, urinez vite*, répondit le courtisan. Le fameux lithotomiste Souberbielle, raconte le Dr Garnier, n'était pas si sage dans ses dernières années, car, âgé de plus de quatre-vingts ans, il faisait montre de cette virilité factice à ses visiteurs matinaux.

Le décubitus dorsal peut, à lui seul, déterminer l'érection, par suite de la compression des vésicules séminales, lorsque l'urine distend la vessie trop fortement. C'est pourquoi l'on recommande aux jeunes gens, et surtout aux personnes affectées de pertes séminales, de ne jamais dormir sur le dos.

L'érection s'observe quelquefois chez les nouveau-nés, mais elle se manifeste surtout à la puberté, à l'âge où « l'enfant sent des baisers dont il ne voit pas les lèvres ».

DU PRIAPISME. — Cet état est caractérisé par une érection douloureuse et prolongée. Il existe dans la blennorrhagie aiguë, dans la cystite cantharidienne, dans la pendaison par suite de la compression du bulbe rachidien, et en général dans toutes les lésions traumatiques de la moelle ou des organes génitaux.

Müller cite le cas d'un priapisme de trois mois. Marcellus Donatus a publié l'observation d'un homme qui s'étant fracturé la colonne vertébrale, en tombant du haut d'un toit, eut une érection qui persista jusqu'à sa mort. Pechin a constaté le même fait chez un jeune homme qui avait reçu un coup de bâton sur la région des lombes, laquelle est considérée, nous le savons, comme un véritable centre génital. Lisfranc a observé un exemple de priapisme chez un homme qui avait reçu un coup de pied dans les bourses.

ARTICLE II

DE L'ACCOUPEMENT.

CONDITIONS DE L'ACCOUPEMENT. — Avant de pénétrer dans le vagin, le pénis doit, à la première approche sexuelle, vaincre la résistance que lui oppose l'anneau vulvaire, et il ne peut y parvenir que s'il est en érection. Une fois cet obstacle franchi, l'intromission du membre viril est favorisée par la forme conique du gland et par le liquide visqueux que les glandes vulvo-vaginales (fig. 46) déversent à

l'entrée du vagin. La difficulté qu'éprouve le pénis à pénétrer dans les voies génitales de la femme est d'autant plus grande, que l'orifice vulvaire est plus étroit et que la membrane hymen est plus épaisse. Nous avons déjà dit que la déchirure de cette membrane est accompagnée d'une légère hémorrhagie et d'une douleur vive due surtout au froissement de la vulve.

La faible effusion de sang qui résulte de la rupture de l'hymen est regardée à tort, nous le savons, comme la caractéristique de la défloration. Elle peut, en effet, manquer dans les cas où cette membrane n'existe qu'à l'état rudimentaire, ou est assez relâchée pour se laisser refouler sur les bords de la vulve sans se déchirer. Certaines femmes déflorées avant leur mariage profitent de ces exceptions, assez communes, pour donner le change à un mari trop confiant et elles ont recours aux lotions astringentes dans l'espoir de rétrécir l'anneau vulvaire et de se « refaire une virginité ». Elles augmentent, en outre, l'étroitesse de cet orifice en contractant énergiquement le muscle constrictor du vagin (fig. 110) au moment de l'accouplement. Montesquieu, dans ses *Lettres persanes*, écrit que des femmes adroites font de la virginité une fleur qui périt et renaît tous les jours, et se cueille la centième fois plus douloureusement que la première.

« La folie de presque tous les maris, dit encore Dionis, est de vouloir trouver de la difficulté dans les premières approches ; c'est une espèce de triomphe pour eux de s'imaginer d'avoir forcé cette prétendue barrière, et plus ils y ont de peine, plus ils sont persuadés de la sagesse de leur femme.

« Un jeune homme marié depuis huit jours me vint trouver ; il avait un paraphimosis (fig. 31) ; sa verge était extraordinairement enflée et le gland prêt à tomber en gangrène. Il s'imaginait que c'était quelque mal vénérien que sa femme lui avait donné ; je lui dis qu'au contraire c'était une preuve convaincante que sa femme avait son pucelage, et que, n'ayant pas le gland naturellement découvert, l'effort qu'il avait fait le premier jour de ses noces pour entrer dans le vagin était cause que le prépuce avait rebroussé par-dessus la couronne du gland, et fait après son resserrement une interruption aux vaisseaux qui vont du corps de la verge à sa tête. Il retourna très-content de ma réponse qui l'assurait de la vertu de sa femme, et peut-être fut-il fâché de n'avoir pas encore plus souffert.

« Ce malheur arrive à très-peu de personnes quand l'orifice externe de la femme est ouvert comme il le doit être naturellement ; mais des faits extraordinaires ne sont point de règle, comme celui d'une dame à qui les lèvres de la matrice étaient tellement jointes que son mari ne

put jamais y entrer. Il n'y avait qu'une petite ouverture dans le milieu par où l'urine et les ordinaires sortaient : il fallut avoir recours à la chirurgie et séparer en haut et en bas les deux lèvres l'une de l'autre ; elle eut ensuite des enfants, et j'ai quelquefois entendu son mary dire en plaisantant que son médecin en avait trop coupé, mais aussi qu'elle en accouchait plus facilement. »

Il est d'autres causes, purement accidentelles, qui rétrécissent la vulve et font obstacle au coït. Nous rappellerons, comme exemple, l'aventure suivante, qui est arrivée à Lisfranc. Appelé auprès d'une jeune femme qui, à la suite d'un accouchement, avait eu une déchirure du périnée, il fit une suture. A quelque temps de là, un jeune homme vint le trouver dans son cabinet. — *Monsieur le docteur, lui dit-il, je suis marié depuis huit jours, et, malgré tous mes efforts, je ne suis encore que le fiancé de ma femme... Je me réjouis de la certitude que me donne cette situation, mais cependant je voudrais bien la voir cesser, et je viens vous demander s'il n'y aurait pas une opération à faire... Ma femme est dans le salon, et j'ai voulu, pour ne pas l'effrayer, venir d'abord vous mettre au courant.* Lisfranc ouvre la porte... Notre jeune mariée était, vous l'avez deviné, la femme à la suture.

ARTICLE III

DE L'ÉJACULATION.

DESCRIPTION DE CET ACTE. — Aussitôt après l'intromission du pénis dans l'étui vaginal, le bassin de l'homme et celui de la femme, lorsque celle-ci prend une part active au coït, exécutent une série de mouvements alternatifs d'avant en arrière, qui ont pour but d'exciter, par des frottements répétés, les saillies papillaires du gland et du clitoris. Les excitations de ces papilles produisent une sensation indéfinissable de plaisir qui va en augmentant et atteint, chez l'homme, son paroxysme au moment où le sperme est projeté de l'urèthre, par jets saccadés, sur le col de l'utérus.

La projection de la liqueur fécondante dans l'intérieur des organes femelles constitue l'éjaculation (de *e*, hors et *jaculari*, darder). « Ce jaillissement précieux qui, selon Cockburn, fait connaître toute l'étendue de la volupté » est le but du coït. Dès qu'il est terminé, l'éréthisme

voluptueux disparaît et fait place à un abattement général qui invite au sommeil. Les anciens disaient :

Læta venire Venus, tristis abire solet (1).

La femme n'éprouve pas cet assoupissement à la suite de l'acte sexuel : *Triste est omne animal post coitum*, dit Galien, *præter mulierem et gallum qui cantat*. Tous les êtres deviennent tristes après le coït, à l'exception de la femme et du coq qui chante.

On a toujours trouvé une grande ressemblance entre les différentes phases de la copulation et les secousses convulsives suivies du sommeil comateux qui caractérisent une attaque de haut mal : Démocrite comparait le coït à une courte épilepsie, et Marc-Aurèle disait que l'amour était une petite convulsion. « A ne consulter que la raison, écrit Chamfort, quelle femme, pour une épilepsie de quelques minutes, se donnerait une maladie d'une année entière ? »

L'éjaculation est spéciale au sexe masculin. On croyait autrefois que la femme projette sa semence et la mélange à celle de l'homme ; mais on faisait une confusion avec le liquide sécrété par les glandes de Bartholin (D, fig. 46). Cette erreur est encore fort répandue de nos jours. Ainsi on la rencontre dans un ouvrage récent : *De rebus venereis ad usum confessoriorum*, par le vicaire général D. Craisson. Cet auteur examine la question suivante : « Lorsque l'homme s'est retiré après l'éjaculation, mais avant celle de la femme, est-il possible, par des attouchements immédiats, de provoquer l'émission de la semence chez cette dernière ? »

MÉCANISME DE L'ÉJACULATION. — Pour la plupart des physiologistes, l'éjaculation est due : d'abord, aux contractions des vésicules séminales (1, fig. 4) et des canaux éjaculateurs (m), qui dirigent le sperme dans l'urèthre ; puis, à celles du muscle de Wilson (10, fig. 34), et du bulbo-caverneux (fig. 36), qui chassent par saccades le liquide fécondant au dehors. La force d'impulsion communiquée au sperme est telle qu'il peut être lancé à quelques pieds de distance : c'est surtout le muscle bulbo-caverneux qui imprime à cet acte son énergie et sa forme saccadée ; de là le nom d'*accelerator seminis et urinæ* que lui ont donné les anciens.

On a cru longtemps que les vésicules séminales prenaient seules part à l'éjaculation ; mais les animaux privés, comme les chiens, de ces réservoirs, éjaculent avec autant de force et de rapidité que ceux qui en sont pourvus.

(1) Vénus a l'habitude d'arriver joyeuse et de partir triste.

Immédiatement avant l'éjaculation, les glandes de l'urèthre sécrètent un liquide clair et visqueux qui sert à diluer le sperme, et à faciliter son passage à travers ce canal. C'est ce liquide qui est seul éjaculé par les eunuques et qui s'écoule involontairement à la suite d'une violente érection, ou pendant les efforts de la défécation.

La quantité de sperme éjaculé, y compris les produits de sécrétion accessoires qui le complètent, est en moyenne de quatre grammes chez un adulte. Mais, quelle qu'en soit l'abondance, les vésicules séminales ne se vident jamais complètement dans une seule éjaculation. Ainsi, Brachet a trouvé ces réservoirs à peu près remplis chez un individu qui fut frappé d'apoplexie cérébrale pendant le coït. Cette circonstance explique la possibilité de répéter l'acte sexuel à de courts intervalles : Sainte-Marie a rapporté l'observation d'un négociant de Lyon qui, atteint de priapisme au milieu d'un délire furieux, éjacula quatorze fois en quelques heures.

PHÉNOMÈNES ANORMAUX DE L'ÉJACULATION.— L'excrétion spermatique présente plusieurs anomalies importantes. Quelquefois elle est trop rapide, par suite d'excès vénériens ou d'une sensibilité génésique exagérée. Chez certains sujets, par exemple, une simple conversation avec une femme suffit pour provoquer l'éjaculation. Lallemand a cité l'observation d'un jeune homme qui arrivait au même résultat en se frappant la tête. Dans d'autres cas, au contraire, l'émission de semence est impossible et l'acte sexuel n'aboutit pas. C'est ce qui constitue l'*aspermiasie* (de *a*, privatif et *σπέρμα*, sperme) (1) ; elle est le plus souvent occasionnée par un rétrécissement urétral.

Plus rarement, l'éjaculation, au lieu d'être agréable, est douloureuse et donne lieu à la *dyspermiasie* (de *δύς*, difficilement). Mais, de toutes les anomalies de l'éjaculation, la plus fréquente est l'*incontinence spermatique*, plus connue sous les noms de *pollutions*, *pertes séminales* ou *spermatorrhée* (de *σπέρμα*, sperme et *ρέειν*, couler).

Les pertes séminales involontaires se produisent pendant la veille ou le sommeil. Dans le premier cas, elles sont presque toujours la conséquence de l'onanisme et des autres abus vénériens. La liqueur spermatique s'évacue, alors, soit insensiblement, soit à la fin de l'émission des urines, ou pendant l'expulsion des matières fécales.

Comme les autres affections génito-urinaires, les pertes séminales portent à l'économie, principalement aux facultés intellectuelles et morales, une fâcheuse atteinte. Voici le sombre tableau qu'en trace

(1) Demangeon raconte que, dans une instance en justice, pour obtenir le divorce, la femme d'un Anglais alléguait que son mari n'avait point d'encre dans sa plume.

Arétée : « En nous communiquant la vie, la semence nous donne la chaleur, la force, le courage, la voix mâle, le poil, enfin ce qui constitue la virilité ; elle aide puissamment la santé et l'intelligence. Quand les pertes excessives de cette liqueur en ont privé le jeune homme, il revêt l'aspect d'un eunuque ou d'un vieillard. Les sujets, de la sorte, épuisés sont paresseux, accablés, sans âme, engourdis, stupides, faibles, recourbés, lâches, pâles, blancs, efféminés, imberbes ; leur voix est aiguë ; ils sont sans appétit, froids, les membres engourdis, les jambes impuissantes, languissants, impropres à tout. »

Les conséquences habituelles des pertes séminales persistantes sont l'hypocondrie, la mélancolie et même le suicide. Pour prévenir ces effets désastreux, on est quelquefois obligé de recourir à la castration. M. Minière a imaginé un appareil des plus ingénieux afin de guérir les pollutions nocturnes. C'est un anneau métallique dans lequel la verge est introduite de telle sorte, qu'à la moindre érection, il détermine par son contact avec un appareil électrique, la formation instantanée d'un courant qui, à son tour, met en branle une sonnerie placée près de l'oreille du malade et dont le bruit le réveille aussitôt.

Quant aux pollutions nocturnes, qui ne surviennent que de loin en loin et qui sont le résultat de la continence, elles doivent être considérées comme des crises salutaires, à l'aide desquelles la nature se débarrasse d'une humeur superflue. Elles surviennent la nuit, au milieu de rêves lascifs, ainsi que l'indique cette traduction des vers de Lucrèce :

Dans les jours fortunés de notre adolescence,
Quand l'amour à nos cœurs révèle sa puissance,
Jusqu'au sein du sommeil nous suit la volupté,
Lascive enchanteresse, une jeune beauté
Nous provoque, résiste ou nous cède avec grâce,
Dans ses bras arrondis mollement nous enlace ;
Aux plus secrets appas l'amour impétueux
Parvient, et se répand en flots voluptueux.

C'est ce que Voltaire appelle « une bonne fortune de capucin ».

Les personnes prédisposées, par la faiblesse des organes génitaux ou par toute autre cause, aux pertes séminales, devront éviter de dormir sur le dos, dans un lit mou et garni de trop de couvertures ; nous en avons déjà donné la raison.

On peut encore comprendre, parmi les éjaculations anormales, celles qui ont lieu au dehors de la vulve, par suite du vice de conformation connu sous le nom d'*hypospadias*, et les *fraudes génésiques* que l'on pratique volontairement pour éluder les charges de la paternité.

DES FRAUDES GÉNÉSIIQUES. — Le D^r Bergeret, qui a fait sur ce sujet une étude complète, divise les fraudes dans l'accomplissement des fonctions génésiques en *directes* et *indirectes*. Les premières sont les plus répandues ; elles consistent, suivant la pratique d'Onan, à éjaculer en dehors des voies génitales de la femme, après un acte de copulation plus ou moins complet.

D'après l'auteur que nous citons, les fraudes indirectes se pratiquent surtout de deux manières : ou bien le rapprochement des sexes ne diffère du coït normal que par l'emploi de l'enveloppe membraneuse imaginée par le médecin anglais Condom et qui a conservé son nom ; ou bien les rapports sexuels ont lieu par les voies irrégulières, « à l'aide d'une souillure manuelle et réciproque, *manus stuprum*, par l'application de la langue et des lèvres, par l'éréthisme du sens génésique sans contact immédiat, par le coït *in vaso indebito* (bouche, anus) ».

Nous ne dirons que quelques mots de l'usage des *condoms*. On les appelle encore des *boyaux préservatifs*, des *capottes anglaises* et des *anti-conceptions*. Ces enveloppes protectrices se préparent en baudruche ou en caoutchouc ; elles servent à deux fins, soit pour tromper les desseins de la nature en empêchant la fécondation de la femme, soit comme préservatifs des affections vénériennes dans les coïts suspects. Mais l'insuffisance de leur solidité donne lieu à de nombreux mécomptes. Aussi Ricord a-t-il eu raison de dire que cette prétendue gaine de sûreté est une cuirasse contre le plaisir et une toile d'araignée contre le danger. « Mauvais parapluie, dit encore le célèbre syphiliographe, que la tempête peut crever ou déplacer, et qui, dans tous les cas, garantissant assez mal de l'orage, n'empêche pas les pieds de se souiller. »

Sans nier les fâcheux effets des fraudes génésiques sur la santé, il faut cependant reconnaître qu'ils ont été fort exagérés. Leur résultat le plus grave est, au point de vue social, de s'opposer à la prospérité des États en limitant la fécondité des mariages, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'arrêt dans l'accroissement de la population de la France. Les États-Unis ont sagement agi en prohibant, depuis le 1^{er} janvier 1873, l'importation des condoms « comme empêchant la reproduction ». L'Église, fidèle au précepte biblique : *Crescite et multiplicamini*, a, de tout temps, proscrit les fraudes conjugales. « Il n'y a rien de plus honteux, dit saint Jérôme, que de traiter sa femme comme une adultère. » Les fraudes génésiques sont placées par le droit canon au nombre des causes de nullité de mariage. Pourtant, autrefois, la plupart des théologiens qui, sous le nom de casuistes, enseignaient la morale reli-

gieuse, autorisaient « les attouchements et les baisers de toute sorte » entre les époux, et ils allaient jusqu'à reconnaître qu'il n'y a point péché mortel dans l'action de *virile membrum in os mulieris immittere*. D'autres, il est vrai, voulaient que les fraudes génésiques fussent assimilées à un véritable infanticide et punies comme tel.

Les économistes ne considèrent pas tous les fraudes génésiques comme un mal social. Malthus et ses adeptes font, au contraire, de cette pratique l'élément principal de la prospérité d'un pays. Leur doctrine est fondée sur ce principe que pour accroître la richesse d'une nation, il faut augmenter la production et restreindre la multiplication de ses habitants. C'est pour atteindre ce but, que Simonde de Sismondi a proposé d'interdire, comme en Bavière, le mariage des indigents : « La société, dit-il, ne doit pas laisser mourir de misère ceux qui se sont mis sous sa protection, mais elle ne doit pas laisser naître ceux qui ne peuvent que mourir de misère. » « Que la prudence pénètre dans les ménages, dit encore Rossi, et préside à l'établissement de chaque famille et on n'aura plus à s'inquiéter de l'humanité. » De même M. Duchâtel a écrit que dès qu'un pays commence à se peupler, il faut de toute nécessité ou que la prudence des individus limite le nombre des naissances, ou que la population soit moissonnée par la misère. Citons enfin l'opinion de M. Bertillon que nous partageons entièrement :

« Après avoir développé peu à peu son intellect et s'être élevé à la connaissance de lui-même, dit ce savant statisticien, l'homme a commencé à réagir contre la fatalité, et, tandis que les misérables et les esclaves continuaient, à l'instar de la brute, à n'imposer aucune règle à leur fécondité, et méritaient le nom significatif de *prolétaires* (faiseurs d'enfants), les plus sages, les meilleurs (*aristos*) n'acceptaient les douleurs de l'enfantement, les charges de la paternité, que dans la mesure et d'après l'estimation de leur force. Ils ont arraché à la fatalité le soin de régler ce qu'elle ne règle que par la douleur et la mort, et dussent Jéhovah m'écraser de son foudre et les casuistes de leurs arrêts, je ne consens pas à y voir un crime, une faute, mais bien au contraire, une victoire de notre volonté sur la fatalité des choses. »

Il est certes préférable d'appliquer les principes de Malthus que de recourir au remède fantaisiste proposé par Swift. « Pour empêcher, disait-il, les enfants pauvres, en Irlande, d'être à charge à leurs parents ou à leur pays et pour les rendre utiles au public, il faut les servir rôtis ou bouillis, sur la table des riches. » On sait que, dans la préface de *Monsieur Alphonse*, Alexandre Dumas soutient le même paradoxe et parle aussi de faire servir les jeunes enfants à l'alimentation. Les Chi-

nois ont la réputation, imméritée paraît-il, de nourrir les cochons avec le superflu de leur progéniture.

ARTICLE IV

DE LA SENSATION VOLUPTUEUSE.

NATURE ET BUT DE CETTE SENSATION. — Le plaisir qui accompagne le coït est, nous l'avons dit, un stimulant employé par la nature pour assurer l'accomplissement de cet acte et, par suite, la propagation de l'espèce. Voltaire l'a dit :

Tout mortel au plaisir a dû son existence.

« Comme l'éjaculation, écrit Dionis, est la fin de l'action dans l'homme, c'est aussi le but qu'il se propose, parce que c'est le moment auquel le principal plaisir est attaché ; et tout ce qui précède ne se fait que pour arriver à l'instant de ce vif chatouillement si voisin de la douleur. C'est souvent ce plaisir si court qui détermine l'homme, plutôt que le désir d'avoir des enfants : en effet, si la nature n'avait pas mis dans les parties naturelles une volupté singulière qui se fait sentir dans les embrassements, cette action aurait été indifférente à l'homme, et il ne s'y serait porté que très-rarement ; mais la nature, qui voulait perpétuer les espèces en les renouvelant sans cesse, a attaché à ces parties un plaisir qui contraint les animaux à s'accoupler, et auquel l'homme, avec toute sa raison, n'est pas capable de résister. »

La sensation voluptueuse n'exerce aucune influence directe sur le résultat final du coït, c'est-à-dire la fécondation. Ainsi les premiers rapprochements sont toujours douloureux pour la femme et sont ordinairement suivis de grossesse. Il en est de même des fécondations obtenues artificiellement et à la suite de viols, pendant une syncope ou le sommeil provoqué par des vapeurs anesthésiques, ou encore dans l'état de catalepsie. On cite souvent l'histoire de ce religieux qui, veillant une jeune fille en léthargie, prise pour morte, fut épris de ses charmes et abusa d'elle. Repassant l'année suivante dans le même village, il apprit que cette personne avait été rappelée à la vie et que, depuis, elle était accouchée d'un enfant dont elle ignorait le père. Il avoua sa faute et la répara en épousant celle qui lui avait inspiré une si violente passion.

La sensation voluptueuse est telle chez les animaux, qu'elle fait

oublier même l'instinct de la conservation : on peut impunément mutiler les grenouilles mâles pendant l'accouplement, sans leur faire abandonner la femelle qu'ils étreignent avec force. Dans l'espèce humaine, la sensation n'est pas moins vive. « La plupart des animaux, dit Voltaire, ne goûtent dans l'amour de plaisir que par un seul sens, et dès que cet appétit est satisfait, tout est éteint. Aucun animal, hors l'homme, ne connaît les embrassements ; tout son corps est sensible ; ses lèvres surtout jouissent d'une volupté que rien ne lasse, et ce plaisir n'appartient qu'à son espèce. Enfin, il peut dans tous les temps se livrer à l'amour, et les animaux n'ont qu'un temps marqué. »

Il paraît que, sous le règne de saint Louis, les mariés ne pouvaient passer ensemble les trois premières nuits de leurs noces sans en acheter la permission à leur évêque. « C'est bien ces trois nuits-là, fait observer Montesquieu, qu'il fallait imposer, car pour les autres, on n'aurait pas donné beaucoup d'argent. » Le Concile tenu en 398, à Carthage, ordonnait la continence la première nuit seulement. Tobie, d'après l'Écriture, garda la continence les trois premières nuits de ses noces et il les sanctifia par la prière.

DIFFÉRENCE DE SENSATION DANS LES DEUX SEXES. —

Les anciens pensaient que les femmes prennent en amour plus de plaisir que les hommes, et ils firent partager cette opinion au devin Tirésias dans le différend qui, nous l'avons déjà raconté, s'éleva entre le roi de l'Olympe et sa femme. Tel était aussi l'avis de Platon, qui comparait les organes de la femme à « un animal glouton et avide, auquel si on refuse aliment en sa saison, il forcene, impatient de délai ». C'est encore à cette prétendue ardeur féminine que fait allusion ce passage de l'Écriture : « *Tria sunt insaturabilia... infernus et os vulvæ et terra.* » Il y a trois choses insatiables... les enfers, la vulve et la terre. Mais il est, au contraire, reconnu que la femme éprouve moins vivement les sensations génésiques que l'homme. Et il devait en être ainsi pour permettre à ce dernier, le facteur actif de la génération, de déployer dans l'accomplissement de cette fonction toute l'énergie physique qu'elle nécessite. Certaines femmes ressentent, pendant le coït qui doit être suivi de grossesse, un spasme voluptueux d'une nature particulière, qui ne les trompe jamais.

MODE DE PRODUCTION DE LA SENSATION VOLUPTUEUSE.

— La sensation voluptueuse a pour point de départ les saillies papillaires du gland chez l'homme et celles du clitoris chez la femme. Sous l'influence des frottements répétés, ces papilles deviennent le siège d'une excitation de plus en plus vive, qui se transmet par les filets

nerveux de l'appareil sexuel au centre des perceptions, le cerveau. La sensibilité de ces papilles n'est pas égale chez tous les individus ; elle est, d'autre part, subordonnée à la puissance de l'imagination, à l'excitabilité du système nerveux et au contact plus ou moins intime des surfaces génitales. Ainsi, la sensation de plaisir est plus vive si le gland est protégé par le prépuce, que s'il est à découvert ou circoncis, car les papilles, dans ce dernier cas, sont recouvertes d'une couche épithéliale plus épaisse qui fait l'office d'une couche isolante. Il en est de même du condom qui, en recouvrant le gland, émousse sa sensibilité. D'après le Talmud, « l'homme circoncis donne moins de bonheur à une femme que l'incirconcis ». Nous ne voyons pas bien pourquoi.

La manière la plus agréable pour l'un et l'autre sexe d'effectuer le coït est précisément celle qui rend plus intime le contact des organes génitaux. C'est, d'ailleurs, la position la plus naturelle, celle dans laquelle l'homme prend un point d'appui sur les coudes et les genoux. « *Situs naturalis*, écrit le vicaire Craisson, *est ut mulier sit succuba et vir incubus, hic enim modus aptior est effusioni seminis virilis et receptioni in vas femineum ad prolem procreandam. Unde si coitus aliter fiat, nempe sedendo, stando, delatere, vel præpostere (more pecudum), vel si vir sit succubus et mulier incubæ, innaturalis est.* »

Parfois, les médecins sont appelés à indiquer des positions particulières, quand il s'agit de favoriser la fécondation dans les cas de stérilité due, soit aux déviations utérines, soit à certaines anomalies de la verge, comme on l'observa pour Henri II atteint d'hypospadias. « Le Roy, raconte Dionis, consulta Fernel son premier médecin, qui, après avoir examiné d'où venoit le défaut, lui enseigna la posture dont il se devoit servir en caressant la Reine, qui en eut sept tout de suite. »

Pour augmenter la sensation voluptueuse, les Dayaks de Bornéo ont recours à un moyen curieux, digne de figurer au premier rang des raffinements érotiques imaginés par les peuples civilisés. Ils se perforent le pénis d'une ou de plusieurs petites tiges de métal, dont les extrémités libres sont destinés à exciter vivement les parois vaginales. Les femmes de ces sauvages se montrent, paraît-il, fort satisfaites de cette étrange coutume, et elles disent que *cet instrument est au coït ce que le sel est à la viande.*

ARTICLE V

HYGIÈNE DU COÏT.

Nous examinerons successivement : 1° l'âge auquel il convient de pratiquer le coït ; 2° l'époque de l'année et le moment de la journée les plus propices à l'accomplissement de cet acte ; 3° le nombre de fois qu'il peut être pratiqué ; 4° les modifications passagères ou permanentes qu'il imprime à l'organisme.

Mais avant tout, l'odeur fétide qui se dégage des organes génitaux nécessite les plus grands soins de propreté.

Sans propreté, l'amour le plus heureux
N'est plus l'amour, c'est un besoin honteux.

« Par suite d'une anomalie singulière du goût et de l'odorat, chez certaines personnes, écrit le Dr Garnier dans sa *Génération universelle*, cette fétidité repoussante peut être un délicieux arôme qui excite vivement leur sens, comme chez les animaux. Henri IV en est un exemple bien connu (1). Le dégoût qui en résulte pour l'un des conjoints est toujours une cause de froideur, sinon d'impuissance relative, faite pour troubler l'harmonie et l'union sexuelles. Le divorce des deux frères d'Urfé, au seizième siècle, avec Diane de Château-Maraud, n'eut pas d'autre cause que son extrême malpropreté. Réunissant tous les dons d'une jeune fille accomplie : richesse, naissance, talent et jeunesse, elle les avait séduits et attirés tour à tour. Mais l'auteur de l'*Astrée* fut vaincu, comme son frère, par les mêmes répugnances, et l'amour et l'intérêt, qui sont les mobiles les plus puissants des actions humaines, ne purent en triompher. »

DE L'ÂGE AUQUEL IL CONVIENT DE PRATIQUER LE COÏT.

— L'époque à laquelle le coït peut être pratiqué efficacement est celle de la *nubilité* (de *nubere*, se marier). Elle ne saurait avoir rien d'absolu, car elle est subordonnée à la constitution de chaque individu. Il faut, avant tout, que l'appareil génital ait atteint son complet développement. Or, nous savons que les physiologistes fixent cette époque à la vingtième année pour les femmes et à la vingt-quatrième pour les hommes. Mais ces limites sont souvent dépassées. Ainsi, sur le territoire français,

(1) Ce prince avait, du reste, un faible pour toutes les odeurs fortes ; ainsi il appréciait beaucoup les andouilles à cause de leur odeur d'excréments et leur goût particulier qu'il appelait « le goût du terroir ».

l'âge moyen du mariage est de trente ans et demi pour les hommes et de vingt-six pour les femmes.

Les lois civiles de presque tous les pays ont exigé un minimum d'âge qui correspond à la puberté dans l'un et l'autre sexe. Il est établi, en France, à dix-huit ans pour les hommes et à quinze pour les femmes. Comme on le voit, il n'y a aucune concordance entre l'âge physiologique et l'âge légal des époux ; c'est une lacune qui porte le plus grand préjudice à la santé publique. Les Gaulois, au dire de Montaigne, étaient, sur ce sujet, plus raisonnables que nous ; « ils estimaient, dit-il, à extrême reproche d'avoir eu accointance de femme avant l'âge de vingt-cinq ans. »

Aucun article du Code n'interdit le mariage passé un certain âge (1), parce qu'il est difficile d'assigner une limite maximum à l'exercice du coït, attendu que la période d'aptitude à la reproduction est fort variable. De nombreux exemples, dont nous avons déjà cité quelques-uns, prouvent que la vieillesse n'est pas toujours l'indice de l'impuissance, et que certains individus, avancés en âge, sont encore capables, comme le dit Montaigne, d'estrenner la couche nuptiale. Le D^r Garnier parle dans sa *Génération universelle* d'un célèbre médecin de Paris qui convola en troisièmes noces, à l'âge de soixante-dix-huit ans, avec une femme de trente-cinq ans, laquelle est devenue mère d'un enfant sept mois après.

Pourtant il sera sage, passé la soixantaine, de s'abstenir de toutes relations sexuelles, à cause des accidents redoutables qui peuvent en résulter. Car, selon le poète,

On ne se servira que d'un même flambeau
Pour te conduire au lit, et du lit au tombeau (2).

« La couronne de myrthe n'est pas faite pour les têtes chenuës, » dit avec justesse un de nos vieux auteurs. Et l'abbé Maury écrivait à son ami, Portal : « Chaque fois qu'un vieillard se livre au plaisir de l'amour, c'est une pelletée de terre qu'il se jette sur la tête. » « La vieillesse, dit encore Térence, est déjà une maladie ; si vous lui donnez une femme, ce sera la mort. » Enfin, La Rochefoucauld prétend que la vieillesse est un tyran qui défend, sous peine de vie, tous les plaisirs de la jeunesse.

Il conviendra de suivre l'exemple de Philippe d'Herbelot qui mourut à cent quinze ans. Quelque temps avant sa mort, il fut

(1) La loi russe défend le mariage à partir de quatre-vingts ans.

(2) Ce fut le sort du D^r Ménard, de Ferrare, qui, à soixante-quatorze ans, épousa une jeune fille et mourut peu de temps après.

admis à offrir un bouquet à Louis XIV, pour sa fête. Ce monarque le félicita sur sa longue vieillesse et lui demanda comment il avait fait pour l'atteindre : *Sire*, répondit malicieusement le vieillard, *dès l'âge de cinquante ans, j'ai fermé mon cœur et j'ai ouvert ma cave.* Louis XV, déjà vieux, témoignait à son premier médecin des craintes fort sérieuses sur le délabrement de sa santé : *Ah ! je le vois bien*, lui disait-il, *il faut que j'enraye.* — *Sire*, répondit le docteur, *vous feriez encore mieux de dételer.* Enfin, d'après Cicéron, Sophocle répondait à quelqu'un qui lui demandait si, étant vieux, il usait encore des plaisirs de l'amour : « *Que les Dieux m'en préservent, je les ai abandonnés aussi volontiers que j'eusse quitté un maître sauvage et furieux.* »

Autrefois, on cherchait à soutenir et à ranimer les forces chancelantes des vieillards en les faisant coucher à côté de jeunes et jolies filles. Ainsi, ce remède, qui est peut-être plus dangereux que le mal, fut appliqué d'abord au roi David, qui recouvra, dit-on, sa vigueur dans les bras d'une jeune Sunamite. Plus tard, Barberousse, parvenu à une extrême vieillesse, employa le même procédé, sur les conseils d'un médecin juif. De même Boerhaave fit coucher un vieux bourgmestre d'Amsterdam entre deux jeunes filles.

DE L'ÉPOQUE ET DU MOMENT FAVORABLES AU COÛT. —

Chez les animaux, l'union sexuelle s'accomplit à certaines époques périodiques, dites époques du rut ; mais, dans l'espèce humaine, l'accouplement n'est assujéti à aucune influence semblable. « Boire sans soif et faire l'amour en tout temps, dit Beaumarchais par la bouche d'Antonio, c'est ce qui distingue l'homme des autres bêtes. »

Toutefois, chez la femme, le besoin génésique se fait surtout sentir vers la fin des règles ; c'est aussi, nous le verrons bientôt, le moment le plus favorable à la fécondation. Mais le coït, pendant la période menstruelle, devra être évité avec soin, parcequ'il expose l'un et l'autre sexe à des accidents que nous avons déjà signalés.

Les rapprochements sexuels sont, nous l'avons constaté déjà, plus fréquents au printemps et surtout au mois de mai ; c'est du moins ce que démontre la statistique des accouchements et des attentats aux mœurs pour la France. Le D^r Monlau recommande une grande discrétion génésique pendant les chaleurs, dans tous les mois sans *r*, comme pour les huîtres, parce que les évacuations spermatiques débilitent davantage à cette époque de l'année. « En juin et juillet, dit un refrain espagnol, ni femme ni caracol. »

Les hygiénistes s'opposent à l'accomplissement des fonctions génitales au sortir de table. Cependant il faut reconnaître que l'excitation produite par un repas copieux est un stimulant génésique très-actif. C'est

souvent le seul moyen capable de réveiller les natures les plus froides. Il sera bon, néanmoins, de s'abstenir de tout rapprochement sexuel à la suite de libations excessives, car il est démontré que les conceptions, faites dans ces conditions, prédisposent les enfants aux affections nerveuses. Afin d'éviter ces conséquences fâcheuses, les anciens ne permettaient pas aux époux de passer ensemble la nuit qui suivait le festin de leurs noces. Pour la même raison, une loi de Carthage interdisait l'usage du vin le jour du mariage.

La loi de Mahomet veut que les Musulmans aillent à la mosquée et accomplissent leur devoir conjugal un jour par semaine, le vendredi, *Veneris dies*, le jour de Vénus.

Quant au moment de la journée le plus propice au coït, il est assez difficile à préciser et varie selon les circonstances. C'est le soir, si l'on en croit Victor Hugo :

Le plaisir, fils des nuits, dont l'œil brillant d'espoir
S'éteint vers le matin et se rallume au soir.

Trop de clarté fait peur au doux plaisir, écrit encore Parny. Mais Hippocrate conseille le matin et dit que le sommeil doit passer avant Vénus.

Dans ses *Œuvres morales*, Plutarque fait discuter cette question entre plusieurs personnages : *Quel est le temps propre à connaître une femme ?* Les avis sont partagés ; les uns proposent le matin, les autres la nuit, d'autres veulent que ce soit après le repas. Olympius prêche la continence et désire que l'on dise en se couchant chaque soir : « il n'est pas encore temps » et le matin en se levant : « il n'est plus temps ».

Venette, qui a étudié à fond le même sujet dans son *Tableau de l'Amour conjugal*, termine son chapitre intitulé : *A quelle heure du jour on doit baiser amoureusement sa femme*, par cette conclusion fort judicieuse et qui sera la nôtre : « Pour résoudre donc la question, après avoir dit ce que l'on peut dire sur cette matière, on me permettra de n'observer ni le jour, ni la nuit, ni les heures, ni les moments, mais la seule disposition dans laquelle nous sommes quand nous sentons les aiguillons de Vénus. »

DE LA RAPIDITÉ ET DE LA FRÉQUENCE DU COÏT. —
D'après Burdach, la faculté de répéter le coït est presque toujours en raison inverse de la durée de cet acte : « Les papillons diurnes, dit ce physiologiste, restent unis fort peu de temps, mais répètent souvent l'acte, tandis que l'accouplement est long chez les coléoptères, qui

ne l'accomplissent qu'une seule fois. La femelle de l'élan s'accouple deux à trois fois dans l'espace d'une heure, et la vache quatre à six. Le coq répète l'acte jusqu'à cinquante fois par jour ; le moineau, la bergeronnette, jusqu'à vingt fois par heure. Le coït est pour ainsi dire instantané chez le cerf, il est si rapide qu'on a eu longtemps qu'il n'était jamais effectué. Au contraire, le kangaroo, le porc sont très-longs à pratiquer la copulation, et les crapauds restent accouplés plusieurs jours.

Dans l'espèce humaine, l'accouplement a lieu, en général, deux fois par semaine. Mahomet qui, au dire de Rabelais, « se vante dans son Alcoran d'avoir en ses génitoires la force de soixante gallefretiers », prescrit un intervalle de huit jours, et Solon de dix. Le droit canon, plus généreux, permettait trois ou quatre rapports sexuels dans la même nuit : « *Non peccat negans, quando alter immoderate petit, ter aut quater eadem nocte.* » Venette fixe à cinq par nuit, le nombre des « assauts amoureux ». Quoique déjà fort exagérée, cette limite peut être dépassée de beaucoup. Crucius cite un domestique qui rendit mères dix servantes en une seule nuit. L'empereur Proculus s'est vanté, dans une lettre adressée à son ami Métianus, d'avoir engrossé, en moins de quinze jours, cent vierges sarmates, qui lui étaient tombées entre les mains. Montaigne nous a transmis l'histoire de cette reine d'Aragon, qui rendit un arrêt contre un Catalan accusé par sa femme d'une ardeur génésique excessive. Cet homme reconnu, en effet, que chaque nuit était marquée par dix « triomphes », et il lui fut défendu, sous peine de mort, d'approcher sa femme plus de six fois par jour. Tardieu a observé des individus, atteints de satyriasis, qui pouvaient répéter l'acte vénérien plus de quarante fois en une nuit. Les femmes possédées de la fureur érotique sont dans le même cas. Cléopâtre, sous le nom d'une courtisane romaine, se rendit dans un lieu de débauche et surpassa, dit Venette, en moins d'un jour, de vingt-cinq fois la courtisane que l'on estimait la plus brave en amour ; Messaline supporta, dit-on, les efforts amoureux de cent six hommes sans être assouvie.

La fréquence du coït ne peut pas être normalement limitée, même d'une façon approximative, car elle varie, non-seulement d'un individu à l'autre, mais encore suivant les instants chez le même individu. La véritable règle hygiénique à suivre dans l'accomplissement des fonctions sexuelles est de s'en rapporter à ses propres forces, sans jamais chercher à les surpasser. *Ne quid nimis*, rien de trop, dit Ovide. « La modération est le trésor du sage, » pense Voltaire. On devra, comme pour l'alimentation, rester sur son appétit. — Il faut, dit le

Dr Menville de Ponsan, quitter l'autel de l'amour avec la force d'y déposer encore une autre offrande.

Le plaisir sied très-bien au sage,
Il ressemble aux vins délicats :
On peut s'en permettre l'usage ;
Buvez, ne vous enivrez pas.

Gentil Bernard a donné, dans *l'Art d'aimer*, de sages conseils sur ce sujet :

Mais redoutez, possesseur trop heureux,
L'excès fatal du tribut amoureux.
Qu'un salamandre en ses premiers vertiges
Tombe épuisé pour conter ses prodiges :
Un sage athlète, au combat plus certain,
Retrouve au soir ses forces du matin.
Silène a bu ; mais la soif qui lui reste
Surnage encore sur sa coupe céleste.
Aimons ainsi ; l'amour doit avec soin
Laisser grossir le torrent du besoin.

Enfin, on fera bien de méditer les observations suivantes qu'un vieux médecin adressait à un jeune homme : « Si votre constitution est faible et délicate, fuyez les plaisirs de l'amour ; il y a ici une couche d'épines enfouie sous les roses. Mais l'excitant prolifique vous agite-t-il sans cesse, conduisez-vous selon votre âge. De vingt-cinq à trente-cinq ans, vivez sur le revenu ; de trente-cinq à quarante-cinq, faites des économies ; depuis quarante-cinq jusqu'à la fin, gardez précieusement le capital. »

INFLUENCE DU COÛT SUR L'ORGANISME. — Nous examinerons les modifications passagères ou permanentes que l'usage régulier du coït, ses abus et sa privation ou *continence*, impriment à l'économie.

L'exercice modéré du coït détermine une salubre influence sur l'organisme, tandis que son usage abusif produit un fâcheux effet sur les forces physiques et les facultés intellectuelles (1). Aussi, Caton disait-il que s'il n'y avait pas de femmes, les hommes pourraient converser avec les Dieux. C'était pour entretenir leur force corporelle, qu'autrefois les athlètes, les chanteurs et les guerriers se condamnaient à la continence.

(1) Le précepte de l'École de Salerne dit :

L'amour est salubre avec sobriété ;
Impur, il est fatal et détruit la santé.

Le coït exerce principalement son action sur le système nerveux et circulatoire ; de là les névroses (palpitations, hystérie, épilepsie) et les affections cardiaques ou vasculaires (hémorrhagie cérébrale, rupture d'anévrysme), qui sont la conséquence fréquente des excès vénériens et qui expliquent les cas de mort subite pendant le coït. C'est pourquoi les anciens, qui divinisaient tout, avaient fait de Libitine la déesse des plaisirs et des funérailles. On sait que Louis-Philippe d'Orléans mourut à cinquante-neuf ans, frappé d'apoplexie, entre les bras de sa maîtresse, la duchesse de Phalaris.

La copulation influe encore d'une façon très-manifeste sur la nutrition : de là l'augmentation de l'appétit et, en même temps, l'amaigrissement que l'on observe chez les individus qui se livrent abusivement au coït. Cette particularité justifie le proverbe : « Un bon coq est toujours maigre. »

La maladie de la moelle épinière, que Duchesne, de Boulogne, a désignée sous le nom d'*ataxie locomotrice* et qui est caractérisée par une démarche incertaine et des douleurs dites fulgurantes (de *fulgur*, éclair) dans les membres, a été attribuée au coït pratiqué dans la station verticale. De Grœfe cite le cas d'un jeune homme qui abusa tellement du coït la première nuit de ses noces que, le lendemain, il fut atteint de *paralysis agitans*.

En dehors des troubles fonctionnels que nous venons de signaler, le coït apporte dans certains organes, comme l'utérus et la glande thyroïde du cou, des modifications particulières. Ainsi cet acte augmente sensiblement les dimensions de la cavité utérine et facilite, par suite, l'écoulement des règles ; d'où le conseil de marier de bonne heure les jeunes filles atteintes de difficultés menstruelles.

Les modifications apportées dans le développement du cou par la glande thyroïde ne sont pas moins sensibles. « Les anciens, écrit Malgaigne, pensaient que le cou grossissait chez la femme immédiatement après les premières approches de l'homme, et cette idée s'est conservée dans le peuple jusqu'à nos jours. Ainsi, quelques matrones mesurent encore la circonférence du cou d'une jeune mariée le jour et le lendemain des noces (1) ; d'autres vont plus loin et prétendent pou-

(1) Catulle fait allusion à cette coutume dans ce distique.

*Non illam nutrix, orienti luce revisens,
Hesterno collum poterit circumdare flo.*

(Sa nourrice en la revoyant le matin ne pourra plus entourer son cou du lacet de la veille).—Ce prétendu témoignage authentique de la virginité, fait observer à ce sujet le Dr F. Monlau, grâce sans doute à la volonté ou l'adresse du mesureur, sinon à l'élasticité du ruban, était ensuite suspendu comme *ex-voto*, au temple de la Fortune virginale.

voir reconnaître la virginité par le procédé suivant. La circonférence du cou prise avec un fil à sa partie moyenne, on double la longueur de ce fil, on en fait tenir entre les dents incisives les deux extrémités et l'on embrasse le sommet de la tête avec l'anse qui en résulte. Si le fil passe librement par-dessus le sommet de la tête, mauvais signe ; si au contraire l'anse se trouve trop étroite, on conclut en faveur de la virginité. Les physiologistes ont dédaigné ces traditions populaires ; je dois dire cependant que, sans leur accorder une grande valeur, elles ne sont pas sans quelque fondement. Ainsi, à moins de goître ou d'une difformité quelconque, j'ai toujours vu l'anse du fil trop étroite chez des jeunes filles de quinze à vingt ans dont les mœurs ne pouvaient être soupçonnées ; chez les femmes mariées depuis plusieurs années, le cou est certainement plus large, et il m'a paru qu'il s'élargissait surtout par l'effet de la grossesse et de l'accouchement. C'est un sujet de recherches qui ne serait pas sans intérêt. »

D'autres signes extérieurs, plus ou moins fantaisistes, ont été indiqués pour reconnaître la défloration. Michel Scot, en 1283, affirmait que les narines d'une fille montrent si elle est vierge. Le cartilage nasal est solide tant qu'elle est pure ; il devient mou aussitôt qu'elle a été déflorée.

Des personnes douées d'un odorat exquis ont supposé que la perte de la virginité donnait à l'économie une odeur particulière. Le Cat rapporte, dans son *Traité des passions*, qu'un religieux de Prague distinguait à l'odorat les filles ou les femmes chastes de celles qui ne l'étaient pas. « Je ne sais, ajoute-t-il plaisamment, si un homme aussi savant en ce genre n'aurait pas été dangereux dans la société. » Tous les ouvrages de physiologie citent cet aveugle qui reconnaissait par le même moyen les écarts de conduite de sa fille. Démocrite constatait, dit-on, au premier coup d'œil si une jeune fille était vierge ou non. « Ce philosophe, observe à ce propos Guy Patin, n'aurait guère reçu de visite en ce pays, on aurait trop appréhendé l'indiscrétion de son art. »

Les Romains étaient sur ce point bien plus avancés que nous. Dans le temple de la Virginité, ils avaient érigé une statue appelée la *bouche de Vérité*. Une jeune fille était-elle suspecte, on la conduisait devant la statue, on lui faisait mettre le doigt dans cette bouche redoutable, et si elle était justement soupçonnée, la déesse ne manquait pas de la pincer fortement.

DE LA CONTINENCE ET DU CÉLIBAT. — La privation absolue de tout rapport sexuel, qu'elle soit volontaire ou forcée, s'appelle la *continence*. Elle est supportée plus facilement par la femme que par

l'homme, car les besoins génésiques sont plus impérieux dans le sexe masculin que dans l'autre. Aussi les religieuses succombent-elles plus rarement aux tentations de la chair que les ecclésiastiques ; et si les couvents de femmes recèlent plus de maladies et d'existences languissantes que les couvents d'hommes, ce n'est pas, comme le veut M. Michel Lévy, parce que le célibat est plus funeste aux femmes qu'aux hommes, mais bien parce que l'organisme des premières offre moins de résistance aux fatigues du cloître. Le plus souvent, la continence n'exerce aucune action fâcheuse sur l'économie ; parfois, il est vrai, elle donne lieu à l'hypochondrie, aux névroses, aux hallucinations comme celles de saint Antoine, et, dans quelques cas exceptionnels, elle pousse aux tentatives de viol accompagnées ou non d'assassinat. Cependant, les statistiques judiciaires prouvent que dans les accusations d'attentats à la pudeur, les hommes mariés entrent pour une part au moins égale à celle des célibataires.

On attribue encore à la continence certaines affections cérébrales et même la mort : ainsi périt, dit-on, saint Casimir, fils du roi de Pologne, qui refusa, malgré les conseils des médecins, de chercher dans le mariage un remède assuré. Meyer raconte, d'après Burdach, l'histoire d'un jeune ecclésiastique, rigide observateur de ses vœux, qui fut atteint d'aliénation mentale et ne recouvra la santé qu'après l'accomplissement de l'acte vénérien. Buffon a aussi publié le mémoire que lui adressa un curé de Cours, près de la Réole, et dans lequel cet ecclésiastique décrivait les terribles luttes qu'il eut à soutenir pour résister aux aiguillons de la chair.

Mais ce sont des cas exceptionnels, car il est bien démontré que le célibat continent peut se concilier avec la santé la plus parfaite et n'abrège en rien la durée de la vie. Les ecclésiastiques occupent même le premier rang dans l'échelle de la longévité. Ainsi, d'après Casper, sur 100 individus de chaque profession arrivés à soixantedix ans, il y a 42 ecclésiastiques, 29 avocats, 28 artistes, 27 professeurs, 24 médecins. Les Encratiens et les Ariens, qui repoussaient le mariage, ainsi que les anachorètes de la Thébaïde, ont eu une existence très-longue. Newton mourut vierge à quatre-vingts ans. Des exemples, pris chez les animaux, semblent prouver que la continence, au lieu d'abrèger la vie, la prolongerait : Hervieux assure qu'un serin, qui fait des petits chaque année, ne vit pas plus de huit ans ; tandis qu'il arrive jusqu'à vingt-deux ans, quand on le tient célibataire. De même le pigeon, d'après Bacon, ne vit guère que huit ans, « alors que la chaste tourterelle et le fidèle ramier parviennent jusqu'à vingt et même cinquante ans ».

A ces faits, Becquerel oppose la statistique et prétend que la durée de la vie est plus longue chez les femmes mariées que chez les filles. Mais cet hygiéniste ne s'abuse-t-il pas, en voulant faire bénéficier le mariage de cette différence de longévité ? Et n'est-il pas plus juste de l'attribuer à cette circonstance que les femmes qui n'ont pu se marier sont précisément celles qui en ont été empêchées par leur état de santé, leur pauvreté ou leur difformité ; autant de causes suffisantes par elles-mêmes pour expliquer la brièveté de la vie ? D'ailleurs, les recherches plus récentes du D^r Bertillon prouvent que de vingt à vingt-cinq ans, les filles n'ont qu'une mortalité de huit au lieu de dix que présentent les épouses, et cela à cause des dangers auxquels les expose le premier accouchement.

Quant aux hommes, le mariage leur est plus favorable qu'aux femmes ; la mortalité des gens mariés est moins grande que celle des garçons et des veufs. Il faut cependant faire une exception pour ceux qui se marient trop tôt. Ainsi, avant vingt ans, les jeunes gens mariés meurent cinq fois plus, que les célibataires du même âge ; sans doute par suite des excès vénériens qu'ils commettent.

Le préjudice que le célibat porte à la vie individuelle et à l'accroissement de la population fait que, de tout temps, il a été flétri et le mariage encouragé. Cependant le Concile de Trente a reconnu que le célibat est préférable au mariage, et quiconque le nie encourt l'anathème. Cette décision était d'accord avec la parole de saint Paul qui, dans son *Épître aux Corinthiens*, dit : « Il est bon à l'homme de ne toucher point de femme. » Malgré ce passage du *Nouveau Testament*, la religion protestante a toujours été favorable au mariage. « Enjoindre le célibat, dit Luther, est tout aussi raisonnable que décréter que l'on vivra sans boire ni manger. »

Les anciens regardaient le célibat comme une sorte d'opprobre et en faisaient un cas d'inaptitude aux fonctions publiques. Les Romains refusaient aux célibataires le droit de témoignage, et, chez les Spartiates, ils étaient fouettés tous les ans par les femmes, au pied de la statue de Junon : Moïse récompensait les gens mariés en les dispensant du service militaire. César défendait aux femmes, en âge d'avoir des enfants et qui n'étaient pas mariées, de porter des pierreries. « Nous voulons, dit Louis XIV, dans ses *Ordonnances*, que dorénavant tous nos sujets taillables, qui auront été mariés avant ou dans la vingtième année de leur âge, soient et demeurent exempts de toutes contributions ou tailles, impositions et autres charges publiques, sans y pouvoir être compris ni employés, qu'ils n'aient vingt-cinq ans révolus et accomplis. Comme aussi voulons que tout père de famille qui aura des enfants,

vivants, nés en loyal mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, soit et demeure exempt de la collecte de toute taille et autres impositions, guet, garde, et autres charges publiques. Voulons que les gentilshommes et leurs femmes, qui auront dix enfants, jouissent de mille livres de pension par chacun an, et ceux qui en auront douze, deux mille livres. » Actuellement en France, le père de quatre enfants est dispensé du service des vingt-huit jours. Il faudrait encourager la paternité par beaucoup d'autres faveurs. C'est encore pour favoriser l'accroissement de la population que certains législateurs ont proposé d'établir un impôt sur les célibataires.

LE MARIAGE ET SES DÉTRACTEURS. — Quoi qu'on fasse, le mariage sera toujours en honneur dans l'espèce humaine, parce qu'il est d'accord avec les lois de la nature et répond à deux grands besoins de l'homme : la sociabilité et la conservation de la race. Aussi cette institution a-t-elle résisté et résistera-t-elle toujours aux épigrammes les plus acerbes.

Nous citerons à titre de curiosité quelques-uns des traits dirigés contre le mariage :

Le mariage est une forteresse assiégée ; ceux qui sont dehors veulent y entrer et ceux qui sont dedans veulent en sortir. *Proverbe chinois.* — Je viens de faire mon testament, disait un mari, et j'ai légué toute ma fortune à ma femme, mais à condition qu'elle se remariera tout de suite. De cette façon, je suis sûr qu'il existera du moins un homme qui regrettera ma mort.

Ami, je vois beaucoup de bien
 Dans le parti qu'on me propose
 Mais toutefois ne pressons rien,
 Prendre femme est étrange chose.
 Il faut y penser mûrement ;
 Sages gens en qui je me fie
 M'ont dit que c'est fait prudemment
 Que d'y songer toute sa vie.

MAUCROIX.

Il n'a jamais existé qu'un mariage heureux, celui du doge avec la mer. — On lit dans la *Bibliothèque orientale* qu'un pauvre Indien s'étant présenté à la porte du paradis de Brahma : « Avez-vous été dans le purgatoire ? lui demanda le dieu. — Non ; mais j'ai été marié. — Alors entrez, c'est la même chose. »

Homme qui femme prend se met en un état
 Que de tous, à bon droit, on doit nommer le pire.
 Fol étoit le second qui fit un tel contrat;
 A l'égard du premier je n'ai rien à lui dire.

LA FONTAINE.

Un philosophe disoit qu'un homme qui se marie met la main dans un sac où il y a quatre-vingt-dix-neuf vipères et une couleuvre. — Celui qui se marie fait bien; mais celui qui ne se marie pas fait encore mieux. SAINT PAUL. Le mariage tel qu'il se pratique aujourd'hui, dit Balzac, me semble être une prostitution légale. — Georges Sand appelle, dans *Valentine*, le mariage le plus monstrueux des viols. — Un proverbe anglais dit : qui se marie par amour a belles nuits et mauvais jours. — Un vieux proverbe français assure que les bonnes femmes sont toutes au cimetière. — Le mariage est né de l'amour comme le vinaigre du vin. LORD BYRON. — Le mariage est un piège que la nature nous tend. SCHOPENHAUER. — De mille hommes j'en ai trouvé un bon, et de toutes les femmes pas une. SALOMON.

Quand un mari, quand une femme
 Vivent de telle sorte entre eux,
 Que ce n'est qu'un corps et qu'une âme,
 Il n'est point d'état plus heureux.
 Mais si l'on s'en rapporte à ceux
 Qui sont sous la loi conjugale :
 C'est la pierre philosophale
 De n'être qu'un quand on est deux.

DESMARETS.

Le mariage est souvent une sottise faite à deux, puis une galère à trois et plus. SHAKSPEARE. — Dans le mariage il n'y a point d'amour, parce qu'on ne peut aimer où il n'y a point d'obstacle. Si Laure avoit été la femme de Pétrarque il n'aurait point passé sa vie à rimer des sonnets. LORD BYRON. — Un mari qui voudrait seul posséder sa femme serait regardé comme un perturbateur de la joie publique et comme un insensé qui voudrait jouir de la lumière du soleil à l'exclusion des autres hommes. MONTESQUIEU.

Dorante, las du célibat,
 Eas de passer ses jours dans le libertinage,
 Crut qu'il fallait changer d'état

Et se soumettre enfin au joug du mariage.

On lui proposa deux partis,

Une femme grosse et dodue,

Une autre petite et menue ;

C'est de quoi contenter les divers appétits.

Toutes deux étaient fort de mise :

Il choisit la petite et dit d'un ton railleur :

« Ma foi de cette marchandise,

Le moins qu'on en peut prendre est toujours le meilleur.

Le mari de la femme la plus sage et la plus vertueuse est moins heureux que celui qui n'en a point. SALOMON. — L'amour et l'hyménée sont frères, dit-on, mais assurément ils ne sont pas du même lit. SOPHIE ARNOULD. — Le mariage aujourd'hui n'est, à proprement parler, qu'une adjudication à la bougie éteinte ; le dernier qui a parlé se couche. LEMONTEY. — Le lit, dit Balzac, est tout le mariage.

Contre Job, autrefois, le démon révolté

Lui ravit ses enfants, ses biens et sa santé ;

Mais pour mieux l'éprouver et déchirer son âme

Savez-vous ce qu'il fit ? Il lui laissa sa femme.

Le lien de l'amour s'use si promptement dans le mariage, qu'on n'en voit bientôt plus que la corde. SYLVAIN MARÉCHAL. — La dot est, dans le mariage, la sauce qui fait manger le poisson. — Mari qui a eu une femme mérite une couronne de patience ; mari qui en a eu deux en mérite deux de folie. — Un Picard se tenant à la porte du paradis observait que les hommes mariés passaient comme des lettres à la poste ; il prit son courage à deux mains et se présenta devant l'apôtre : *Avez-vous été marié ?* lui dit saint Pierre. *Deux fois*, répond notre Picard triomphant. Saint Pierre lui referma brusquement la porte au nez : *Je reçois les malheureux*, fit-il, *mais pas les imbéciles*. — Rien n'est plus beau que la noce d'un autre. GUSTAVE PONS. — La première nuit de mes noces, dit lord Byron, je m'éveillai en sursaut ; la lampe était allumée, éclairant les rideaux rouges dont le reflet jetait sur les draps une lueur de flamme. Je me crus bonnement en enfer, et j'allais discuter avec le diable, lorsque j'aperçus ma femme. Je n'étais pas encore damné ! C'était bien pis, j'étais marié ! — De toutes les sottises qu'un homme peut faire, c'est encore le mariage que je lui conseillerais le plus volontiers, c'est du moins la seule qu'il ne peut recommencer tous les jours. ALEX. DUMAS, fils.

On lisait à Rome l'inscription suivante sur le tombeau de deux époux : « Arrête, passant, et vois la merveille ! Un homme et sa femme qui ne se querellent pas ! » — Piron composa pour la sienne une épitaphe analogue :

Ci git ma femme. Ah ! qu'elle est bien,
Pour son repos et pour le mien !

L'enfer est pavé de langues de femmes. L'ABBÉ GUYON. — La femme est l'organe du diable. SAINT BERNARD. — En apercevant une femme pendue à un arbre, Diogène s'écria : « Par Jupiter ! il serait bien à désirer que tous les arbres portassent de tels fruits. » A. RICARD. — La mer renferme moins de poissons et le ciel d'étoiles, que la femme de méchanceté. CODRUS. — Une femme bonne est plus introuvable qu'un corbeau blanc. SAINT GRÉGOIRE.

Toute femme vaut un hommage,
Bien peu sont dignes d'un regret.

BEAUMARCHAIS.

Pour un Orphée qui fut chercher sa femme dans l'enfer, combien de veufs, hélas ! qui n'iraient pas même en paradis, s'ils pensaient y retrouver la leur. J. PETIT-SENN. — C'est à bon droit que l'île d'Ithaque est restée célèbre : une femme y fut fidèle. STAHL. — « Marié, lui ! fait dire Antiphanes à l'un de ses personnages, moi qui l'avais laissé si bien portant. » — En France, les maris ne parlent presque jamais de leurs femmes ; c'est qu'ils ont peur d'en parler devant des gens qui les connaissent mieux qu'eux. MONTESQUIEU. — Pour rendre un mariage heureux, il faudrait que le mari fût sourd et la femme aveugle. ALPHONSE D'ARAGON. — Pythagore, ayant donné sa fille en mariage à l'un de ses plus grands ennemis, en rendit une étrange raison à ceux qui en demandaient la cause : « Je ne pensais pas, dit-il, lui faire davantage de mal, ni lui donner rien de pire qu'une femme. » Le P. DU BOSQ. — Après la lune de miel, le mariage fait l'effet d'une tartine de confitures dont on a mangé le dessus. A. RICARD. — Qu'un homme d'esprit ait des doutes sur sa maîtresse, cela se conçoit ; mais sur sa femme !... il faut être par trop bête. MONTESQUIEU. — Le mariage n'est souvent qu'un échange de grognements réciproques durant le jour, et de ronflements pendant la nuit. C'est de l'ennui à deux. COMMERSON. — Comme toute médaille, tout mariage a deux faces : la face que l'on

montre au public, face brillante, la face que les intéressés seuls peuvent apercevoir, face grimaçante et sombre. ROBERT GREY. — Une femme donne à son mari deux jours de bonheur : celui où il l'épouse et celui où il l'enterre. HIPPONAX. — L'oranger est le symbole ironique du mariage : les fleurs en sont blanches, mais les fruits en sont jaunes.

ARTICLE VI

DE L'IMPUISSANCE.

L'impuissance ou *anaphrodisie* est l'incapacité d'accomplir le coït. Elle se distingue de la stérilité en ce que celle-ci consiste dans l'innaptitude à féconder ou à être fécondé. Tous les impuissants sont donc stériles, mais tous les stériles ne sont pas impuissants. Ainsi le mulet, malgré son infécondité, est très-porté aux ardeurs génésiques. De même, les individus opérés de la castration sont incapables de procréer et peuvent cependant pratiquer le simulacre du coït, parce que l'érection ne leur est pas impossible. Nous avons déjà dit que les dames romaines recherchaient les castrats

Qui donnent le plaisir sans la fécondité.

On sait que le général Ganymède, qui fut l'amant de la plus jeune fille de Ptolémée, était un eunuque de cette sorte.

L'impuissance peut s'observer dans l'un et l'autre sexe, mais elle est plus fréquente chez l'homme que chez la femme.

DE L'IMPUISSANCE CHEZ L'HOMME. — Elle dépend tantôt d'une anomalie congénitale ou acquise de la verge, tantôt d'un défaut d'érection.

L'absence de la verge, sa brièveté, une trop grande minceur, ou son excessive grosseur, sont les conformations vicieuses qui font ordinairement obstacle au coït. Un jeune soldat, dont parle Fodéré, avait la verge réduite à un simple tubercule qui, disait-il, « se gonflait quelquefois en présence des personnes du sexe ». Orfila a fait acquitter un individu, atteint du même vice de conformation, et qui était accusé de viol. Roubaud cite le cas d'un Brésilien dont la verge, à l'état d'érection, n'excédait pas la grosseur d'un piquant de porc-épic ; il faisait usage d'un manchon en caoutchouc, qui en augmentait le volume et lui permettait de coïter d'une façon complète.

Il est rare que la verge soit trop développée pour s'opposer à la copulation. P. Zacchias, dans ses *Questions de médecine légale*, parle d'une courtisane qui tombait en syncope chaque fois qu'elle avait des rapports avec son amant, parce que la verge de celui-ci était trop volumineuse. Il paraît, dit Casper, qu'au XVII^e siècle, un tribunal ecclésiastique de Suède « fixait les dimensions du pénis pour que la fécondation pût avoir lieu ».

Entre autres conformations vicieuses qui entraînent l'impuissance, nous signalerons les hernies volumineuses et le développement excessif du ventre ; c'est pourquoi l'ancienne jurisprudence admettait l'obésité comme un motif valable de dissolution du mariage.

La perte des oreilles a été rangée, mais à tort, au nombre des causes qui produisent l'impuissance. Ainsi Dulaurens parle d'un jurisconsulte qui a conseillé de couper les oreilles des voleurs pour les empêcher de transmettre leurs vices. « Un soldat robuste, rapporte Planque dans sa *Bibliothèque de médecine*, et père de trois enfants, eut les oreilles coupées pour différents crimes, et fut chassé hors de la ville ; depuis ce temps-là, il ne sentit plus aucun désir charnel. »

Toutes les circonstances qui s'opposent à l'érection empêchent nécessairement la copulation. Telles sont les maladies de l'appareil génital. L'impuissance des Scythes a été attribuée par Lallemand à des pertes séminales dues à une équitation forcée. Les opérations pratiquées sur les voies urinaires peuvent aussi être suivies d'anaphrodisie, ainsi qu'il advint à Pierre III après avoir subi la lithotritie. Enfin, les affections morales dépressives, comme les préoccupations de l'esprit, la mélancolie et le dégoût, sont des causes fréquentes d'impuissance passagère.

Un exemple curieux d'impuissance morale causée par la répugnance est celui de Lulli. Au temps de ses folies, raconte le D^r Garnier dans *le Mariage*, il devint éperdûment amoureux d'une jeune Vénitienne, appelée Éléonore, qui se trouvait à Palma. Dédaigneuse et froide au début, l'étrangère, après un siège incessant, s'attendrit et laissa échapper le secret de son amour. « Mais ne me demandez rien de plus, ajouta-t-elle, car vous n'obtiendrez de moi en vie que les joies ineffables de l'âme et du cœur. » Le jeune Lulli parut satisfait et fit mille protestations de discrétion qu'il oublia successivement. Enfin, désespéré devant l'inutilité de ses fougueuses supplices, de ses larmes ardentes et même de ses menaces pour vaincre l'inflexibilité d'Éléonore, il tenta un effort suprême. Armé d'un poignard, il se présenta, un jour, à elle, en lui déclarant qu'il allait se tuer. La tremblante Éléonore, arrêtant le bras de Lulli et s'abandonnant à ses caresses, s'écria : « Ah ! Raymond, puisses-tu ne pas te repentir ! » et aussitôt Lulli, en se

reculant, pâlit, et ses organes restèrent soudainement comme frappés de paralysie ; en découvrant le sein d'Éléonore, un cancer ulcéré était apparu. Cette aventure mit fin à toutes les extravagances de Lulli, qui, sous l'habit de franciscain, commença dès lors à étonner le monde par son talent et ses vertus.

La timidité ou la crainte d'insuccès sont de fréquentes causes d'impuissance, que l'on attribuait autrefois aux sortilèges des *noueurs d'aiguillette*. Cette superstition est très-ancienne. Ovide se demandait déjà si l'impuissance, dont il était atteint, ne devait pas être attribuée aux sorciers ?

Quid vetat et nervos magicas torpere per artes (1) ?

« Plus d'une fois, dit Tibulle, je serrai une autre femme dans mes bras, mais au moment heureux, Vénus me rappelait Délie et trahissait mon ardeur. Alors cette belle abandonnait ma couche, disant qu'on m'avait jeté un sort, et, j'en rougis, elle racontait ma honteuse aventure. »

Saint Augustin croyait aussi qu'on pouvait nouer l'aiguillette par des invocations : *Certum est corporis vires incantationibus et carminibus vinciri* (2). Stendhal, Hunter et Montaigne rapportent plusieurs exemples curieux de cette croyance. Ce dernier raconte, d'après le récit d'Hérodote, « qu'Amasis, roy d'Égypte espousa Laodice, très-belle fille grecque : et lui, qui se montrait gentil compagnon partout ailleurs, se trouva court à jouir d'elle, et menaça de la tuer, estimant que ce fut quelque sorcière ». De même, Aimoin nous apprend que Théodoric, roi de Bourgogne, se vit dans un semblable embarras avec Hermenberge, fille du roi d'Espagne, parce que la reine Brunehaut, mère de ce roi, lui avait malicieusement noué l'aiguillette.

Au moyen âge, on ajoutait encore foi à la puissance des noueurs d'aiguillette et on les brûlait comme sorciers. A cette époque, les juges de Riom condamnèrent à être pendu et réduit en cendres le R. F. Vidal de la Porte, qui fut accusé d'avoir noué l'aiguillette « tant aux jeunes garçons de son endroit, qu'aux chiens, chats et autres animaux domestiques, de sorte que la propagation de ces espèces avait été sur le point de manquer dans le canton ».

De nos jours, on ne croit plus guère aux noueurs, ni aux délijeurs

(1) Pourquoi les nerfs ne pourraient-ils pas être relâchés par quelques charmes magiques ?

(2) Il est certain que les forces du corps peuvent être enchaînées par des incantations et des formules magiques.

d'aiguillette. Cependant, un opuscule paru récemment, à l'usage des confesseurs, et dont nous avons déjà parlé, accorde quelque créance à ce préjugé en admettant l'impuissance par maléfice : « Lorsqu'il est prouvé qu'il y a maléfice, dit cet ouvrage, on peut employer les exorcismes, mais seulement avec la permission de l'évêque. »

Le D^r Brachet raconte, dans sa *Physiologie*, qu'il a vu une famille venir lamentablement consulter un de ses confrères en lui présentant deux jeunes époux bien épris l'un de l'autre. Cependant le mariage n'avait pu être consommé, quoique la célébration eût eu lieu depuis un mois. On en attribuait la cause à un prétendant malheureux qui, pour se venger, avait, par un sort, noué l'aiguillette du rival préféré. Le confrère prit, sans rire, un ton solennel, examina scrupuleusement le jeune homme et son épouse, et, les trouvant l'un et l'autre bien conformés, il annonça qu'il avait découvert le siège du mal, et qu'ayant un sort plus puissant, il allait le délivrer de celui qu'on lui avait jeté. Alors il se livra à toutes les pratiques les plus bizarres : les cercles magiques, les postures variées, les gestes, les coups de baguette, les mots entrecoupés, le baragouin le plus absurde, les invocations, les contorsions, tout fut mis en usage pendant plus d'une demi-heure. Il finit par prononcer, avec un accent profond et comme avec peine, ces paroles : *Enfin, le sort est levé, retirez-vous, et, la nuit prochaine, tout sera consommé.* Huit jours après, la même famille revint en grande joie témoigner sa reconnaissance au médecin habile qui avait su si bien lever le sort.

Ces pratiques, en apparence puérides, s'adressent plus directement à la cause du mal, c'est-à-dire à l'imagination, que les raisonnements les plus sérieux. Aussi est-ce à de semblables moyens qu'il faudra recourir dans des cas analogues. Montaigne guérit, de la sorte, un comte de ses amis, qui craignait de ne pouvoir faire honneur à son sexe la première nuit de ses noces : il lui appliqua sur les bourses une médaille « où estoyent gravées quelques figures célestes contre le coup de soleil et pour oster la douleur de teste ». « Ces singeries, ajoute judicieusement l'auteur des *Essais*, sont le principal de l'effect, nostre pensée ne se pouvant démettre, que moyens si estranges n viennent de quelque obstruse science, leur inanité leur donne poids et révérence. Somme il feut certain, que mes caractères se trouverent plus vénériens que solaires, plus en action qu'en prohibition. »

Enfin, une variété d'impuissance assez commune est due à une érection incomplète qui s'oppose au coït. C'est pour remédier à un cas de ce genre que M. Mathieu a imaginé un appareil spécial (fig. 121), des-

tiné à jouer le rôle de tuteur de la verge et à faciliter l'accomplissement de l'acte sexuel.

DE L'IMPUISSANCE CHEZ LA FEMME. — En dehors des tumeurs volumineuses de l'appareil génital et de celles qui, situées dans

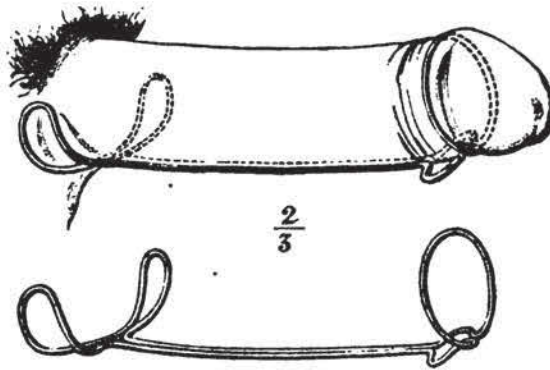


Fig. 121. — Tuteur de la verge contre l'impuissance.

son voisinage, peuvent, par leur développement exagéré, s'opposer à l'intromission du pénis, il n'y a, à proprement parler, que deux causes d'impuissance chez la femme : l'absence du vagin ou son oblitération.

Jean-Louis Petit a rapporté l'observation d'une jeune femme qui, ayant un vagin imperforé extérieurement, mais communiquant avec le rectum, permit à son amant de s'unir à elle par l'anus et accoucha à terme, par la même voie, d'un enfant bien constitué. L'approbation que ce chirurgien donna à ce mode de rapprochement lui attira la colère des théologiens et lui valut une excommunication majeure. Cette interdiction fut levée par le pape Benoit XIV, qui, à l'encontre de ses prédécesseurs, pensait avec les PP. Cucufe et Tournemine qu'une fille, privée de la vulve, devait trouver dans l'anus le moyen de remplir le vœu de la reproduction. Pougens étend cette décision et pense que les jeunes femmes stériles devraient tenter les deux voies, pour s'assurer de la véritable route de la propagation. Dans, ce cas, comme le fait remarquer le Dr Roubaud, Pougens répudie cette maxime de la sagesse des nations : *Dans le doute, abstiens-toi.*

DU CONGRÈS. — Sous l'ancienne législation, l'impuissance était un cas de nullité de mariage et l'époux sur lequel pesait cette accusation pouvait demander à se justifier par une épreuve particulière, dite le *congrès* (de *congressus*, coït), que Boileau a ridiculisée dans ces vers :

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
 Traîné, du fond des bois, un cerf à l'audience ;
 Et jamais juge, entre eux ordonnant le congrès,
 De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

Ce mode scandaleux de procédure consistait à faire coucher les deux époux dans un lit préparé à cet effet, et à les laisser seuls pendant deux heures ; après quoi, les matrones et les chirurgiens experts venaient constater « s'il y avait eu émission de liqueur séminale, où elle avait été faite et quelle en était la nature ». Les insuccès, constatés de la sorte, n'avaient souvent d'autre cause qu'une impuissance morale déterminée par la crainte d'un échec. Tel fut le cas du marquis de Langey qui, ayant échoué dans cette épreuve, fut séparé de sa femme. Orce personnage épousa quelque temps après Diane de Montault-Navaille dont il eut sept enfants, pendant que, de son côté, sa femme donnait trois filles à messire Pierre de Caumont, son nouveau mari. Ces circonstances contribuèrent pour beaucoup à ébranler le crédit que l'on accordait alors au congrès en matière juridique, et cette épreuve fut définitivement abolie par un arrêt de la Cour rendu le 18 janvier 1677.

Dans la jurisprudence actuelle, en raison même du scandale et surtout de la difficulté qu'offrait l'établissement de la preuve, le Code civil n'admet, que dans des cas exceptionnels, l'impuissance comme cause de nullité de mariage, de séparation de corps, ou de désaveu des enfants nés pendant le mariage. Ainsi le sieur Darbousse, d'Alais, qui avait épousé un hermaphrodite masculin, inscrit sur les registres de l'état civil sous les noms d'Anne-Justine Jumas, n'obtint sa séparation qu'après plusieurs années de démarches judiciaires.

Au moyen âge, la coutume des *nuits probatoires*, mentionnée dans les *Capitulaires* de Charlemagne et de Louis le Pieux, était une précaution contre les déceptions et les troubles que l'impuissance amène souvent dans le mariage. Ces nuits, raconte le Dr Garnier dans *la Génération universelle*, duraient jusqu'à ce que les deux parties aient pu acquérir la certitude de leur aptitude génitale ou jusqu'à ce que la femme fût enceinte. Alors seulement avaient lieu les démarches pour le mariage. Rarement la jeune fille était abandonnée par celui qui l'avait rendue mère, car il se serait attiré la haine et le mépris de tout le village.